

# CONDITIONS GENERALES DU MANDAT

---

## **Article 1 – Objet**

Les présentes conditions générales régissent la relation entre ARAMIS et le Client dans le cadre de la vente du véhicule décrit sur le mandat et choisi par le Client par le biais du site <http://www.aramisauto.com>, à l'exclusion de tous autres produits ou services proposés par ARAMIS et qui sont régis par leurs propres conditions.

## **Article 2 - Identification d'Aramis**

La société ARAMIS est une SAS au capital de 500 000 Euros immatriculée au RCS de Paris sous le n° B 439 289 265, Siret 439 289 265 00027, immatriculée à la TVA sous le n°FR05439289265 ayant son siège social au 39 Av. Paul Vaillant Couturier 94 250 Gentilly; téléphone : 01 49 69 80 88; téléfax : 01 49 69 80 63; adresse électronique : [info@aramisauto.com](mailto:info@aramisauto.com), désignée ARAMIS dans les présentes conditions.

Outre son siège social, ARAMIS dispose, sur le territoire français, des six établissements suivants :

- ARAMIS – Ile de France (Melun), 108 rue des Frères Thibault, 77190 Dammarie les Lys; téléphone : 01 60 65 33 02 ; téléfax:01 60 65 33 89 ; adresse électronique : [melun@aramisauto.com](mailto:melun@aramisauto.com) ;
- ARAMIS Lyon-Rhône-Alpes– 2, chemin du Génie, allée de Tache-Velin 69200 Vénissieux-Tel: 04 72 56 04 64 – Fax: 04 72 56 10 24; adresse électronique : [lyon@aramisauto.com](mailto:lyon@aramisauto.com) ;
- ARAMIS – Aix-en-Provence PACA, Pôle d'Activité d'Aix en Provence ; 140 rue Victor Baltard ; 13854 Aix en Provence Cedex 3; téléphone : 04 42 24 34 41 ; téléfax : 04 42 24 29 31, adresse électronique : [aix@aramisauto.com](mailto:aix@aramisauto.com).
- ARAMIS – Bordeaux – Sud-ouest, Espace Magudas - 3 avenue de Magudas – 33185 Le Haillan ; téléphone 05 56 13 03 27 ; téléfax 05 56 12 20 52 ; adresse électronique : [bordeaux@aramisauto.com](mailto:bordeaux@aramisauto.com)
- ARAMIS – Rennes - Bretagne, 31 rue de Bray – 35510 Cesson-Sévigné ; téléphone 02 99 51 62 41 ; téléfax 02 99 51 73 59; adresse électronique : [rennes@aramisauto.com](mailto:rennes@aramisauto.com)
- ARAMIS – Lille - Nord, 7 rue du Rouge Bouton – BP 70339 – 59473 SECLIN Cedex ; téléphone 03 20 32 01 15 ; téléfax 03 20 32 04 56; adresse électronique : [lille@aramisauto.com](mailto:lille@aramisauto.com)

## **Article 3 - Acceptation des conditions générales**

L'acceptation par le Client du mandat présenté par ARAMIS entraîne l'acceptation sans réserve par le Client de l'intégralité des présentes conditions générales.

Le client est informé et accepte qu'ARAMIS négocie auprès de distributeurs indépendants de la marque du véhicule ou de toutes autres entreprises en France ou à l'étranger l'achat du véhicule désigné dans le mandat. Les photographies illustrant les produits, tant sur le site <http://www.aramisauto.com> qu'au sein du mandat ou tout autre document, ne font pas partie du champ contractuel. Dans le cas où des erreurs y seraient présentes, elles ne pourraient engager la responsabilité d'ARAMIS à l'égard du Client.

## **Article 4 – Prix**

### **4.1 – Prix stipulé au mandat**

Le prix du véhicule tel que figurant au mandat s'entend TTC et comprend : le véhicule décrit avec ses équipements de série, les options décrites pour autant qu'elles aient été choisies par le Client.

Le Client reconnaît et accepte qu'en cas d'augmentation du tarif constructeur entre le moment de l'envoi du mandat par ARAMIS et la réception de ce mandat tel qu'accepté par le Client, ARAMIS se réserve le droit de ne pas honorer le mandat et d'augmenter le prix du véhicule. ARAMIS veillera à en informer le Client dans les plus brefs délais. A défaut de consentement du Client quant à la modification du prix, la commande sera annulée et ARAMIS remboursera au Client l'acompte par lui versé, à l'exclusion de toute indemnité de quelque nature que ce soit.

### **4.2 – Frais non compris dans le prix stipulé au mandat**

#### **4.2.1 – Frais de livraison particulière**

La livraison du véhicule en province, dans un centre partenaire d'Aramis, engendre un supplément variant de 150 € à 350 € TTC selon la ville choisie par le Client.

#### **4.2.2 – Frais de formalités**

Les frais de formalités s'élèvent à 195 € et correspondent à la constitution du dossier complet d'immatriculation du véhicule. Le coût de la carte grise définitive dépend de la puissance fiscale du véhicule, du niveau d'émission de Co2 du véhicule et du lieu de résidence du client. Son montant sera à acquitter en sus par le Client lors de son passage en préfecture.

#### **4.2.3 – Ecopastille**

Les bonus ou malus éventuels liés à l'Ecopastille indiqués sur ce document sont présentés sous réserve d'application par les administrations. Dans certains cas, Aramis n'est pas en mesure d'appliquer le bonus Ecopastille, cela est alors clairement Indiqué sur ce document.

## **Article 5 - Modalités de paiement**

Lors de l'acceptation du mandat, le Client s'engage à s'acquitter au profit d'ARAMIS, selon les modalités stipulées au mandat, d'un acompte de 10% du prix du véhicule.

Le règlement du solde se fera exclusivement soit par chèque de banque certifié lors de la mise à disposition du véhicule soit par virement bancaire. Dans cette dernière hypothèse, la prise de livraison du véhicule par le Client est subordonnée à la réception des fonds sur le compte bancaire d'ARAMIS. Pour ce véhicule, la location avec option d'achat est impossible.

## **Article 6 – Délais de livraison**

Sans préjudice de l'article 14 des présentes conditions générales, seuls les délais de livraison stipulés au mandat sur la description du véhicule engagent ARAMIS.

Sauf cas de force majeure, en cas de dépassement supérieur à 15 jours ouvrés de la date limite de livraison indiquée sur le mandat, ARAMIS s'engage à octroyer au Client une remise supplémentaire de 150 Euros.

Sans préjudice de l'article 12 des présentes conditions générales, au-delà d'un délai de 7 jours de retard sur la date limite de livraison indiquée lors du mandat et pendant soixante jours à partir de la date de livraison prévue, le Client est en droit d'annuler son mandat.

L'annulation devra se faire par lettre RAR. Si dans les sept jours après réception de la lettre RAR ARAMIS n'est pas en mesure de livrer le Client, la commande sera résiliée et cette résiliation donnera lieu à la restitution de l'acompte versé par le Client, majoré des intérêts calculés au taux légal et qui commenceront à courir à l'expiration d'un délai de trois mois à compter du versement de l'acompte, à l'exclusion de toute autre indemnité.

En cas de force majeure, le délai de livraison sera prolongé d'une durée égale à la durée des événements constitutifs de la force majeure.

## **Article 7 – Modalités de mise à disposition**

Lorsque le véhicule est prêt à être mis à la disposition du Client, ARAMIS en informe le Client.

Le Client s'engage à prendre livraison dans les huit jours qui suivront la date de mise à disposition dans les locaux d'ARAMIS.

Passé ce délai et huit jours après mise en demeure par lettre recommandée, l'acompte versé restera définitivement acquis à la société ARAMIS à titre d'indemnité et sous réserve de tous ses droits, y compris la poursuite de la réalisation du mandat.

Sauf accord préalable, si le véhicule n'est pas retiré dans les 10 jours suivant sa mise à disposition, ARAMIS pourra facturer des frais de garde à concurrence de 15 € par jour.

## **Article 8 – Véhicules**

Les véhicules proposés par Aramis relèvent de trois catégories : véhicules neufs, véhicules « 0Km » et véhicules récents. Le Client est informé qu'un véhicule « 0 Km » est un véhicule qui a reçu une première immatriculation et dont le kilométrage est compris entre 0 et 50 km.

## **Article 9 - Garantie constructeur pour les véhicules**

Les véhicules neufs et 0 Km livrés par ARAMIS sont fournis avec le carnet de garantie du constructeur.

En application de la réglementation européenne (Règlement (CE) n° 1400/2002), la garantie constructeur est assurée par tous les établissements représentant la marque du véhicule, tant en France que dans les autres pays de l'Union européenne.

Le client est informé que conformément à cette réglementation, il bénéficie en outre :

- a. de la gratuité de la première visite de révision lorsque cette gratuité est prévue par le constructeur,
- b. des actions de rappel lors des opérations de sécurité chez le concessionnaire de la marque le plus proche de chez lui.

En aucun cas le client ne pourra prétendre à un recours contre la société ARAMIS en cas de mauvais usage ou de non-respect des instructions du constructeur dans l'application de la garantie.

## **Article 10 - Garantie d'immatriculation**

Aramis assiste le client dans l'obtention de son immatriculation définitive.

Tous les documents inhérents au véhicule et nécessaires à son immatriculation définitive sont transmis directement au client par les services d'ARAMIS. Ces documents permettent l'immatriculation définitive du véhicule dans sa configuration d'origine (hors véhicules transformés) et sur le territoire France métropolitaine.

Le Client est informé que son véhicule est susceptible de subir une première immatriculation à son nom ou au nom de son intermédiaire. Il est informé qu'il pourra le cas échéant, rouler sous couvert d'une immatriculation provisoire attribuée par ARAMIS jusqu'à l'obtention de l'immatriculation définitive.

## **Article 11 – Appellation**

Les véhicules provenant de l'étranger peuvent avoir une appellation différente. Le Client est informé et accepte que le véhicule présenté sur le mandat puisse présenter des différences par rapport au modèle vendu sur le marché français du fait de sa provenance de l'étranger. Le Client est avisé et accepte de prendre possession de son véhicule selon l'appellation déterminée par le constructeur dans le pays de provenance. Toutefois l'acheteur aura la possibilité de mentionner sur le mandat les caractéristiques techniques auxquelles il subordonne son engagement.

## **Article 12 – Indisponibilité du véhicule**

Si le véhicule devait être indisponible, ARAMIS sera considérée comme ayant satisfait à ses obligations en fournissant au Client un véhicule d'une qualité et d'un prix équivalents.

### **Article 13 - Garantie du niveau d'équipement**

ARAMIS garantit le niveau d'équipement indiqué sur le mandat.

En cas de commande d'un véhicule neuf ou 0 Km, le Client est informé que les constructeurs sont libres de modifier les caractéristiques de leurs véhicules à tout moment et sans préavis. ARAMIS ne peut être tenue pour responsable d'un tel changement.

Dans l'hypothèse où les caractéristiques du véhicule neuf ou 0 Km commandé seraient modifiées par le constructeur et entraîneraient une augmentation du prix, ARAMIS en informera le Client. A défaut de consentement du Client quant à la modification du prix, le mandat sera annulée et ARAMIS remboursera au Client l'acompte par lui versé, à l'exclusion de toute indemnité de quelque nature que ce soit.

Dans l'hypothèse où les caractéristiques du véhicule neuf ou 0 Km seraient modifiées par le constructeur sans augmentation du prix, le véhicule livré par ARAMIS constitue un véhicule d'une qualité et d'un prix équivalents conformément à l'article 11 des présentes conditions générales.

### **Article 14 – Stock**

Le Client est informé que, pour les véhicules présentés comme étant en stock, les délais de livraison et les prix ne sont garantis que dans la limite des stocks disponibles.

### **Article 15 – Assurances**

Le Client s'engage à assurer son véhicule auprès de son assureur à compter du jour de la livraison dès communication des numéros de plaque et série par ARAMIS qui se dégage de toute responsabilité en cas de sinistre intervenant après la livraison. En cas de livraison du véhicule directement chez le client, le véhicule sera la propriété du client et devra être assuré dès le départ des locaux d'ARAMIS.

### **Article 16 - Clause pénale**

Sauf stipulation contraire énoncée aux présentes conditions générales, dans le cas où le Client annulerait sa commande, l'acompte sera définitivement acquis à Aramis. Le Client ne pourra pas annuler sa commande en cas de force majeure ou si le véhicule était en stock soit chez Aramis, soit chez son fournisseur.

### **Article 17 - Réserve de propriété**

Le véhicule ne devient la propriété du Client qu'après complet paiement du prix et des accessoires conformément à l'article L 621-122 du Code de commerce.

### **Article 18 - Cas de force majeure**

ARAMIS est exonérée de toute obligation de livrer le véhicule dans tous les cas de force majeure, en cas de grève, ainsi qu'en cas de survenance de tout événement extérieur à ARAMIS remettant en cause la fabrication ou la livraison du véhicule. Dans ce cas, la livraison sera reportée à une date où la force majeure, la grève ou l'événement considéré aura cessé sans que le Client ne puisse exiger d'ARAMIS une quelconque indemnité. Dans cette hypothèse ARAMIS aura également la possibilité de résilier le contrat et remboursera au Client l'acompte par lui versé, à l'exclusion de toute indemnité de quelque nature que ce soit.

Sont notamment considérés comme cas de force majeure : l'incendie, l'inondation ou tout autre accident ayant causé la destruction partielle ou complète de l'entreprise, la grève, le manque de force motrice ou de matières premières résultant d'une cause d'ordre général, les catastrophes naturelles. Sont également assimilés aux cas de force majeure, les faits visés ci-dessus, lorsqu'ils se produisent soit chez le fournisseur, soit dans tout autre établissement dont dépend l'exécution du marché.

### **Article 19 – Contact et service clientèle**

Toute communication ou demande de renseignement doit être adressée, selon le cas, aux services suivants :

Après la livraison, pour ce qui concerne la garantie du véhicule : au service clientèle du constructeur dont ARAMIS remet les coordonnées au client lors de la livraison;

Pour ce qui concerne la prestation d'ARAMIS, au siège social d'ARAMIS : 39 Av. Paul Vaillant Couturier 94 250 Gentilly.

### **Article 20 – Droit applicable et juridictions compétentes**

Les présentes conditions générales de vente sont régies par le droit français. Tous litiges nés de l'application ou l'interprétation des présentes conditions générales de vente et ne pouvant être résolus à l'amiable relèvent de la compétence exclusive des tribunaux de Paris.